



Webinaire organisé par
le DPSMD, le CCSMTL,
l'ESCODI et l'IUD

3 novembre 2025

Caroline Leblanc

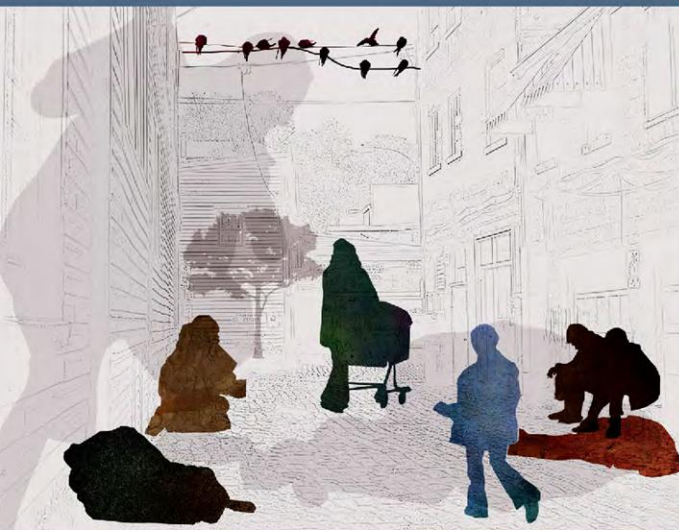
Chercheure postdoctorale en
travail social (UDM)

Michel Parazelli

Professeur associé
École de travail social (UQAM)

***Consommation de substances en contexte
d'itinérance:***

***Impacts de la visibilité sociale et
stratégies de contrôle de la mobilité***



Itinérance et cohabitation urbaine

Regards, enjeux
et stratégies d'action

Sous la direction de
Michel Parazelli

COLLECTION

PROBLÈMES SOCIAUX
ET INTERVENTIONS SOCIALES

2021

 Presses
de l'Université
du Québec

Membres de l'équipe:

Chercheurs:

Michel Parazelli, UQAM, chercheur principal

Céline Bellot, UDM

Jean Gagné, TELUQ

Éric Gagnon, CSSS de la Vieille-Capitale

Richard Morin, UQAM

Partenaires:

René Charest, CIUSSS Centre-sud-Montréal

Frédéric Keck, RAIQ

Bernard St-Jacques, RAPSIM

Adjointes à la recherche:

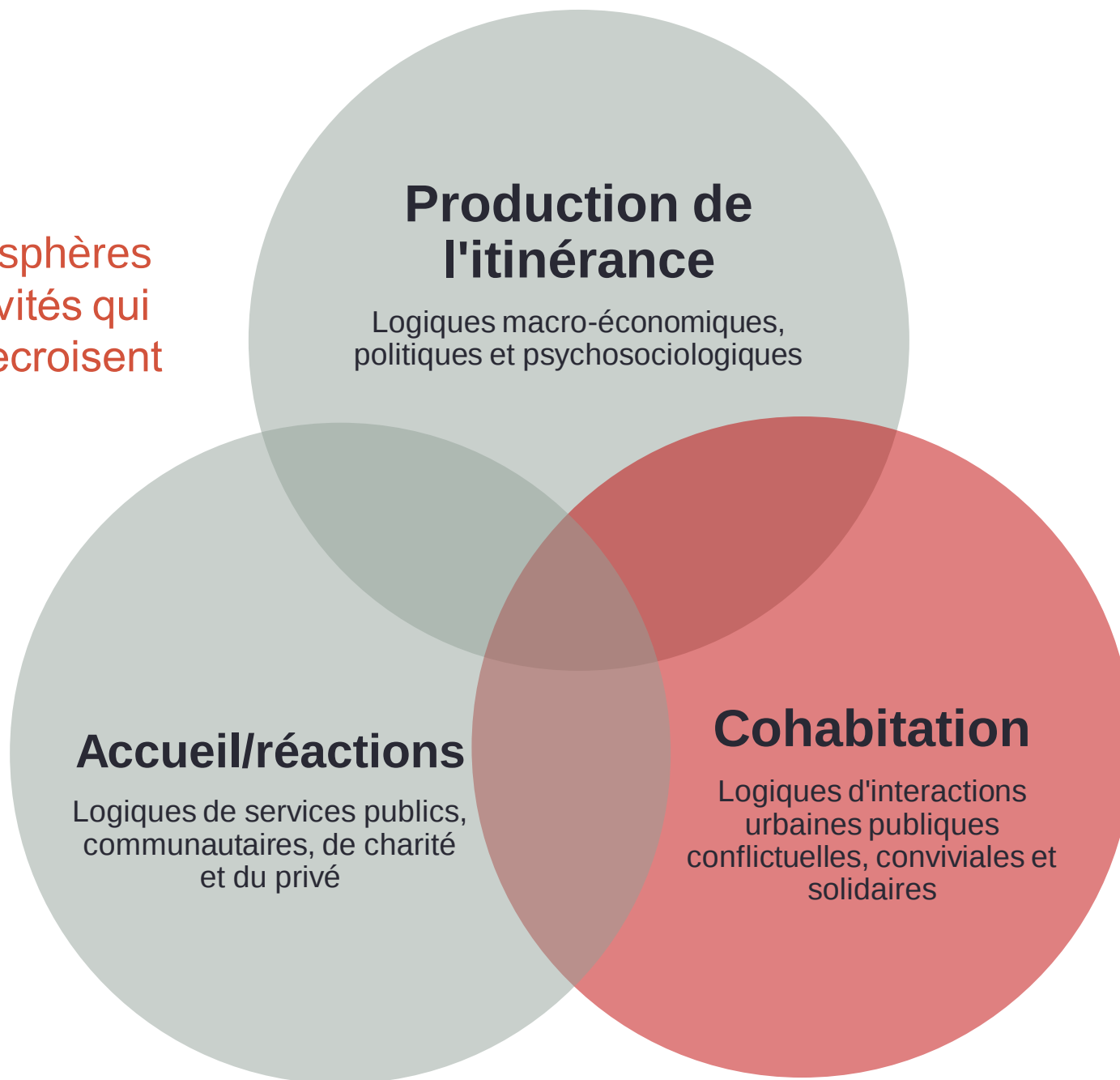
Émilie-Jade Bigelow, Mathieu

Bourbonnais, Marie-Ève Carpentier, Karl

Desmeules, Marie-Hélène Hardy, Antonin

Margier et Charles Robitaille

Trois sphères
d'activités qui
s'entrecroisent

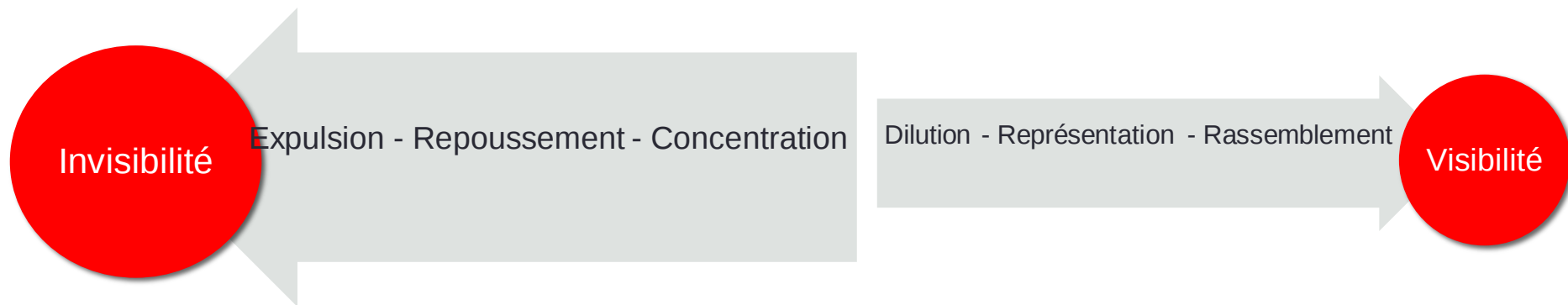


Pas seulement une crise du logement, une marchandisation des espaces publics

- Concurrence interurbaine mondiale fin années 1990 (villes-monde)
- Branding urbain: vendre une destination urbaine attractive (segment de marché du divertissement, du spectacle et de la culture)
- Espaces publics des centres-villes utilisés comme leviers stratégiques de la revitalisation afin de produire une ambiance consommatoire « vibrante » de divertissement spectaculaire, et un environnement résidentiel convivial, patrimonial et sécuritaire
- Montréal: Les « faubourgs », le *Quartier des spectacles*
- Québec: *Nouvo St-Roch*

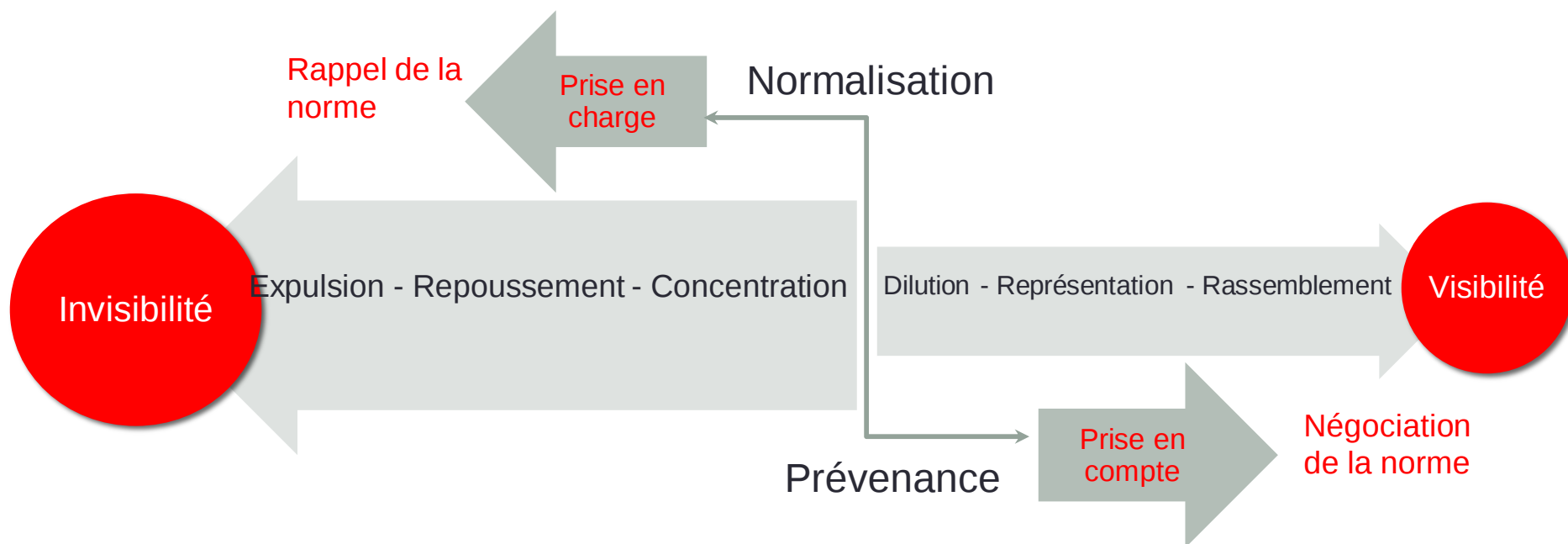
Les stratégies de partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)

Contrôle de la mobilité des personnes marginalisées: un enjeu de gestion



Les stratégies de partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)

Contrôle de la mobilité des personnes marginalisées: un enjeu de gestion



Les stratégies de partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)

Contrôle de la mobilité des personnes marginalisées: un enjeu de gestion

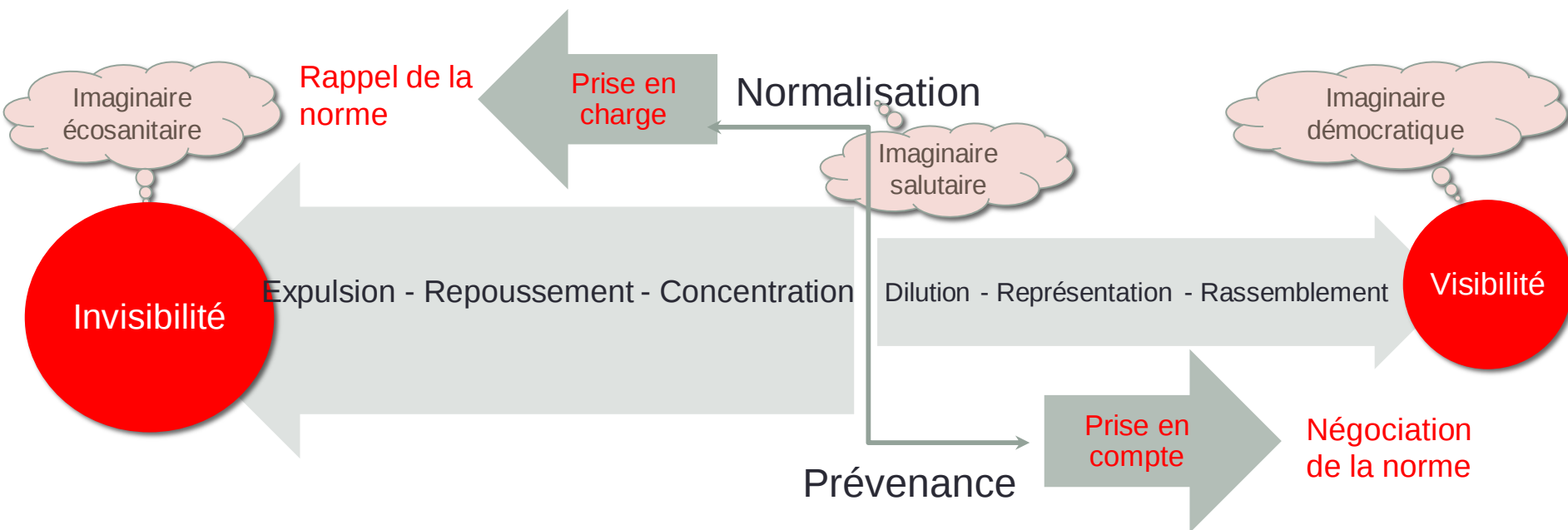


Schéma-synthèse tiré de: Parazelli, M. et K. Desmeules. 2021. « Stratégies de gestion du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité ». Dans Parazelli (dir.) *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*, p. 209-252. Québec: Presses de l'Université du Québec. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/itinérance-cohabitation-urbaine-3900.html>

Invisibilisation

Expulsion	Faire disparaître les personnes en situation de marginalité (PSM) (ex.: judiciarisation, quadrilatère)
Repoussement	Disperser les personnes marginalisées en périphérie en les excentrant du territoire occupé, (ex. : déconcentration des ressources, ambiances répulsives telles que la diffusion continue de <i>Baby Shark</i> et le design hostile de l'urbanisme situationnel, etc.).
Concentration	Isoler les personnes marginalisées pour faire écran (ex. : utilisation du Parc Viger et Émilie-Gamelin pour dégager les personnes marginalisées des lieux problématiques ; déplacement de la porte d'entrée du Rendez-Vous Centre-Ville de Québec, Place Dupuis pendant la pandémie).

Visibilisation conditionnelle

Dilution	Atténuer la visibilité des personnes marginalisées en augmentant l'affluence d'autres acteurs (ex. : animation du parc Émilie-Gamelin à Montréal et du parvis de l'Église Saint-Roch à Québec).
----------	---

Visibilisation assumée

Représentation	Défendre les droits des personnes marginalisées et faire connaître leurs situations (ex. : Sensibilisation et actions communautaires sur les plans juridique, public et médiatique)
Rassemblement	Se faire reconnaître comme citoyens marginalisés ayant droit au respect (ex. : Mobilisation collective des personnes en situation d'itinérance, expression collective, dialogue, campement urbain).

Transformation du statut

Normalisation	Rappeler la norme dominante des comportements attendus pour changer les signes du statut d'itinérant à ceux d'un travailleur ou d'une personne ordinaire (ex. : Approches associées au Logement d'abord ; Projet Chez soi, Programmes de la Société de développement social de Ville-Marie, brigades des espaces publics, certaines approches de la médiation urbaine, etc.).
Prévenance	Négocier la norme en invitant les personnes marginalisées à expérimenter des situations différentes de celles de la rue en leur offrant des alternatives à partir des désirs des personnes marginalisées (ex. : Café-rencontre, arts visuels, vidéos, pairs aidants, emplois, sport d'équipe, Salle de l'X, dispositif Mendel, croisement des savoirs, etc.).

Des imaginaires en tension

Imaginaire écosanitaire	Imaginaire démocratique	Imaginaire salubre
sécurité/insécurité	égalité/inégalité	sauvetage/indigence
civilité/incivilité	autonomie/aliénation	responsabilisation/ déresponsabilisation
propreté/saleté	inclusion/exclusion	
cultivé/sauvage		

Principales réactions des acteurs

face aux défis de cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance

- **Compassion solidaire** (prêt à aider et offrir des dons aux personnes ou aux organismes communautaires).
- **Empathie conditionnelle** (leur souhaite une prise en charge par les services sociaux et de santé, mais non les côtoyer dans leur environnement).
- **Protection défensive** (actions mues par le sentiment d'insécurité, d'impuissance ou de rejet – ex.: barbelés, interdire l'accès aux toilettes, périmètres d'exclusion des ressources).
- **Protection offensive** (assurer l'intégrité des normes d'usage des espaces publics/commun – design hostile, profilage social policier, démantèlement des camps).

Que veut dire habiter ?

- L'acte d'habiter est un processus de socialisation qui nous engage dans une relation à l'espace visant l'appropriation de lieux pouvant soutenir nos aspirations identitaires (Parazelli, 2002).
- C'est moins la matérialité des lieux qui importe que ce que ces lieux peuvent évoquer en nous comme le reflet de notre existence personnelle et sociale (« Habiter c'est amadouer un lieu », Karsz, 2024).
- On parle ici d'appropriation objective et subjective de l'espace par le contrôle des frontières (établir des limites), le marquage (disposition d'objets) et la personnalisation (style via les transformations du lieu) (Leroux, 2008).

L'itinérance interroge la normativité de l'habiter

« Jusqu'où l'habitat doit-il être conforme aux règles sociales acceptables? » (Leroux, 2006:18)

Ne pas confondre le régime d'habitat acceptable (logement adapté et propriété privée) et la diversité des pratiques d'habiter.

Habiter en situation d'itinérance

- Reproduire les conditions potentielles d'un chez soi dans les espaces publics ou d'autres lieux ne correspondant pas aux formes d'habitat reconnues (Ex.: terrains vagues, portiques de commerce ou abris d'autobus, bancs et parcs publics, tentes et campements urbains, une automobile, une toile ou des cartons, un sac de couchage, etc.).
- Y retrouver un minimum d'intimité et de protection pour pouvoir se ramasser soi-même seul.e ou avec d'autres.
- Un acte précaire d'appropriation de lieux pouvant être maîtrisés de façon éphémère, mais dont l'occupation ne peut être stabilisée lorsque la régulation est répressive (Parazelli, 2025).

La Presse +, 18 juillet 2024

ACTUALITÉS



Démantèlement d'un campement dans Rosemont

« C'ÉTAIT MA MAISON »



QUENTIN DUFRANNE
La Presse



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Un campement de personnes en situation d'itinérance le long de la piste des Carrières, entre le boulevard Saint-Laurent

Richard Côté, 66 ans, campe depuis le mois de mars dernier près de la piste des Carrières, dans Rosemont.

PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

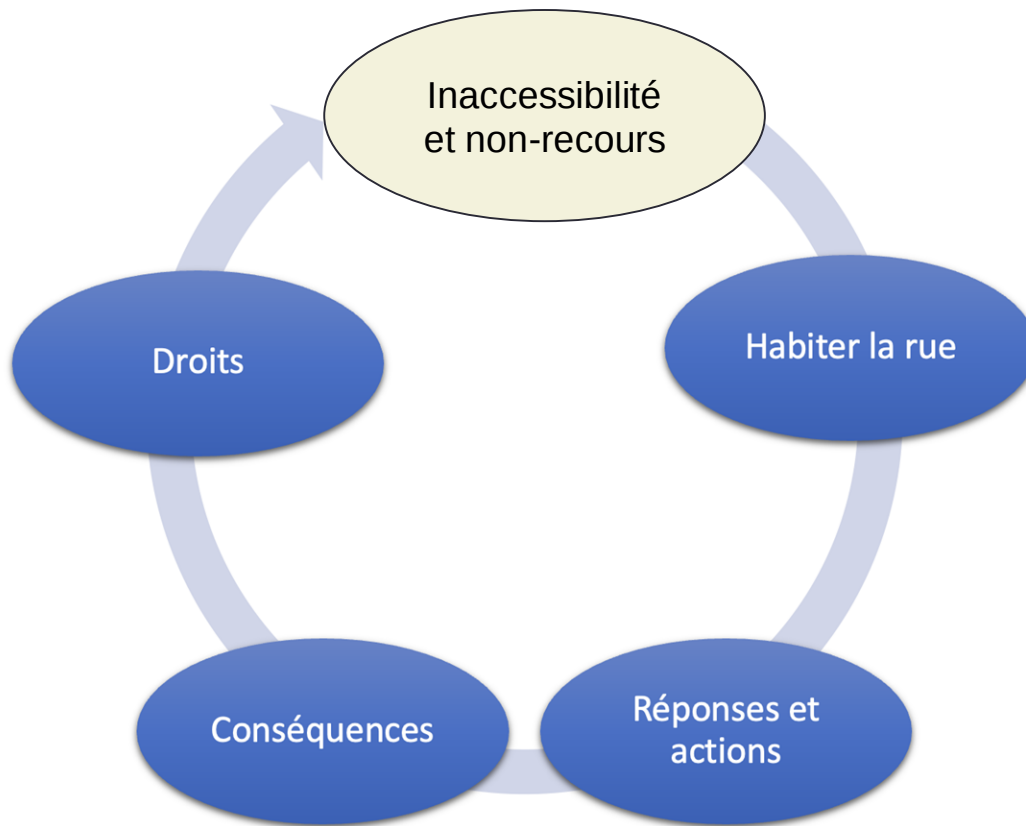
Que veut dire cohabiter ?

- Cohabiter implique d'habiter avec une ou plusieurs personnes habitant le même espace (privé, public, commun).
- Habiter avec quelqu'un suppose d'abord de reconnaître nos actes d'habiter mutuels en établissant des règles d'usages et d'occupation (Parazelli, 2025).
- Mettre en discussion les pratiques d'habiter mutuelles entre citoyen.ne.s qui sont contraint.e.s de se voisiner pour convenir d'un *modus vivendi* commun (négocier des temps et des usages, partager des espaces de vie et publics, limiter les affrontements par des régulations).

Questions à réponses variables

- À quelles conditions les citoyen.nes marginalisé.es et non marginalisé.es peuvent-ils cohabiter?
- Quelle(s) approche(s) démocratique(s) peuvent procurer socialement de la sécurité et de la solidarité entre nous sur ces questions?

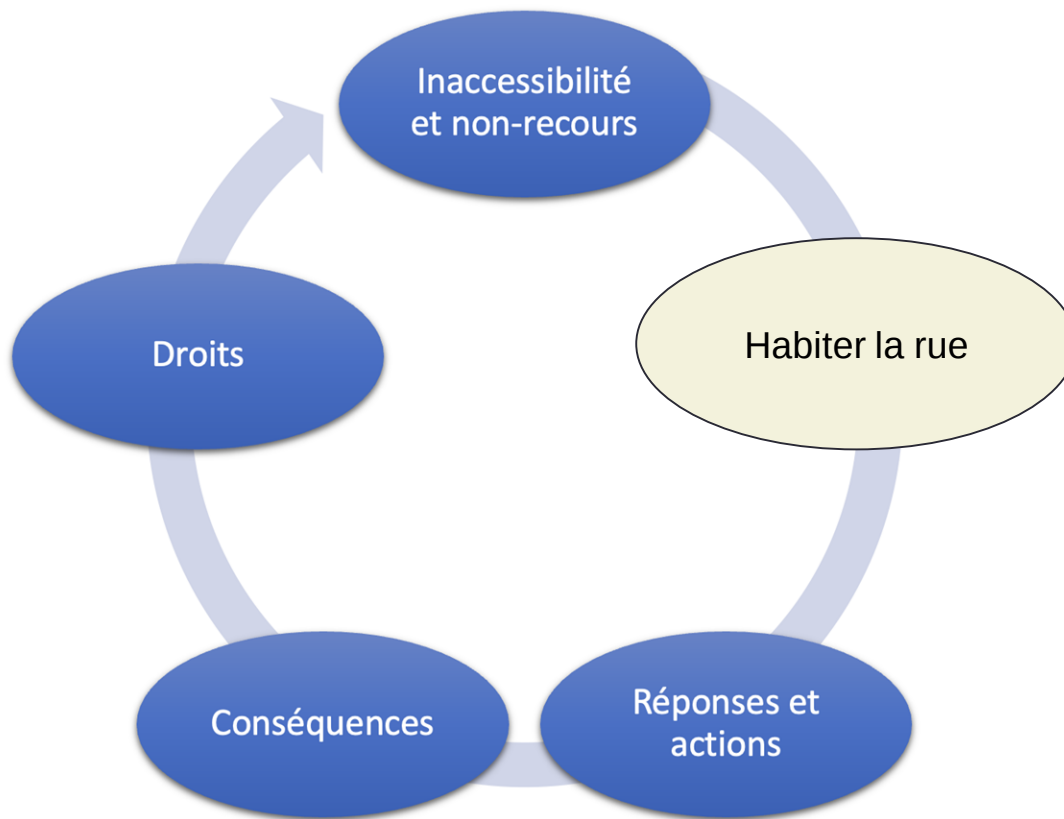
Cercle de l'invisibilité



Systémique et non individuel

- Barrières organisationnelles
ex. Accès complexe.
- Barrières environnementales
ex. Violence, vol.
- Mesures d'exclusion
ex. consommation.
- Indisponibilité/inexistant.

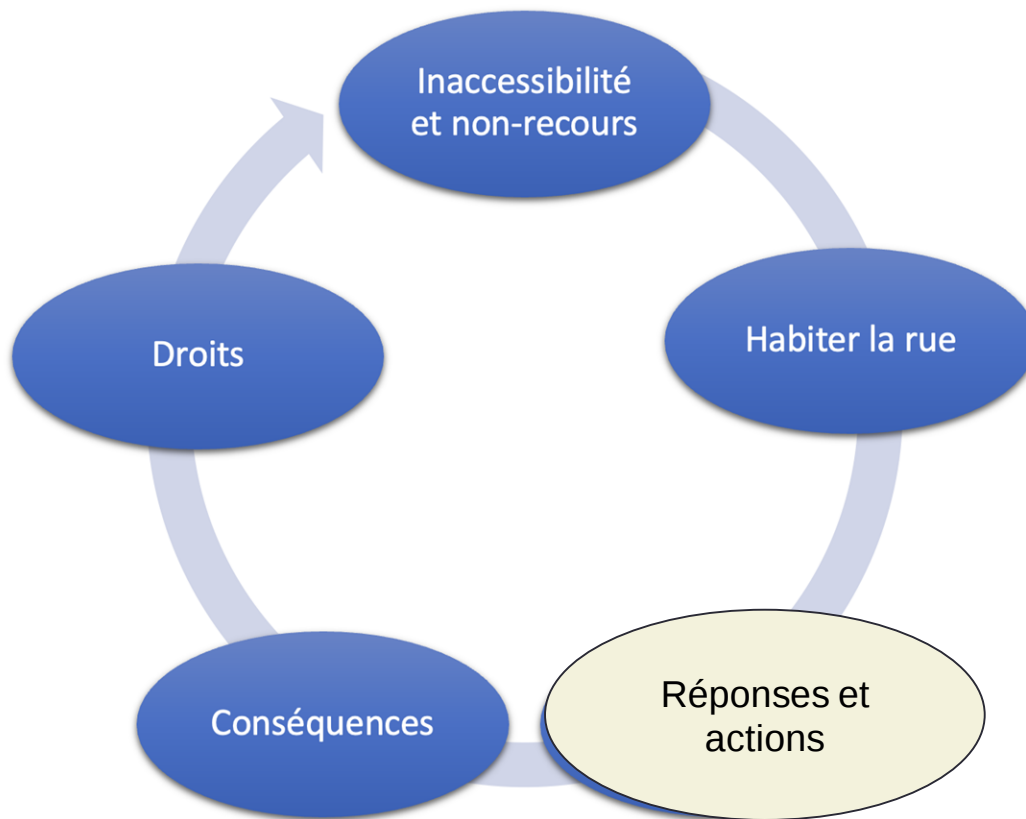
Cercle de l'invisibilité



N'est pas un choix, mais le résultat du manque de logements adéquats, du racisme, du colonialisme et de la discrimination systémique.

Vivre dans la rue reste pour plusieurs la seule option viable car les refuges sont souvent indisponibles, inaccessibles ou jugés peu sûrs.

Cercle de l'invisibilité



Habiter dans la rue, c'est se créer un monde à soi, au sein de l'interdit et de l'intolérance.

Il y a différentes tensions sociales qui nuisent à l'application d'une approche fondée sur les droits dans la réponse aux campements.

Réactions sociales

Dans la rue, il y a trop de choses qui heurtent et qui nous oppriment. Tu es déjà lourd et il faut en rajouter. (PHR 3.2)

INTOLÉRANCE **Instabilité**

Choix limité en raison des tensions sociales et de la répression

Écart de normes sociales
Préjugés et stigmatisation
Violence/incivilités
Approche répressive

Constante négociation entre le désir d'habiter et la réponse répressive

TOLÉRANCE **Incertitude**

Choix selon leurs possibilités et non leurs besoins

Incohérence dans les pratiques
Manque de soutien pour réduire les risques liés à la sécurité

Statut précaire qui les plonge dans une incertitude constante

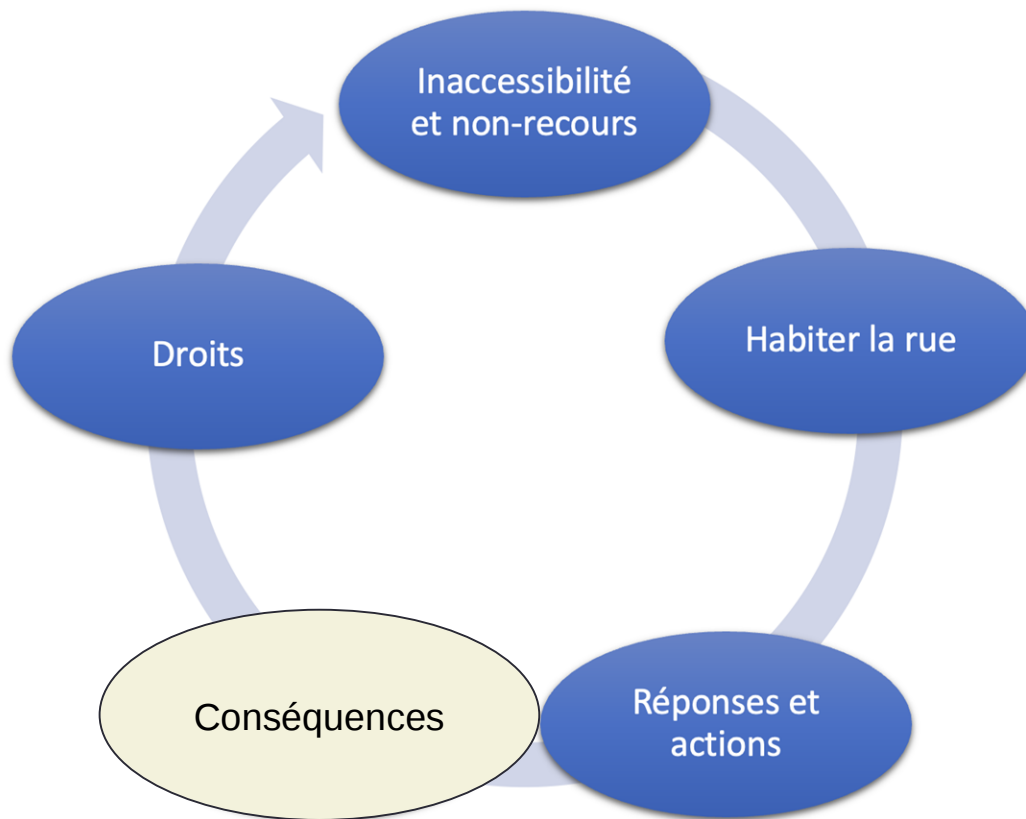
SOLIDARITÉ **Stabilité**

Choix adaptés et aménagés selon leurs besoins

Tisser et maintenir des liens
Sentiment de sécurité
Continuité des soins

Facteur de protection qui permet de réduire l'exclusion et l'invisibilisation sociale = Appartenance/intégration sociale

Cercle de l'invisibilité



Les expulsions forcées sont interdites en droit international et aggravent la vulnérabilité des personnes.

*T*oute relocalisation doit être exceptionnelle, et faite avec consentement, et accompagnée de solutions équivalentes ou meilleures pour améliorer leurs conditions de vie selon leurs besoins.

Conséquences des démantèlements/évictions forcées



Déplacement
dans l'urgence



Perte de leurs
effets personnels,
significatifs et de
protection



Réduction des
capacités
d'organisation



Empêche de
s'investir dans
leurs démarches



Déracinement
(Pairs, communauté
et services)



Perte de repères



Pousse à être
continuellement
en mouvement



Perturbe leur
routine et leur
sommeil =
épuisement



Relocalisation
fréquente



Adaptation
insécurisante

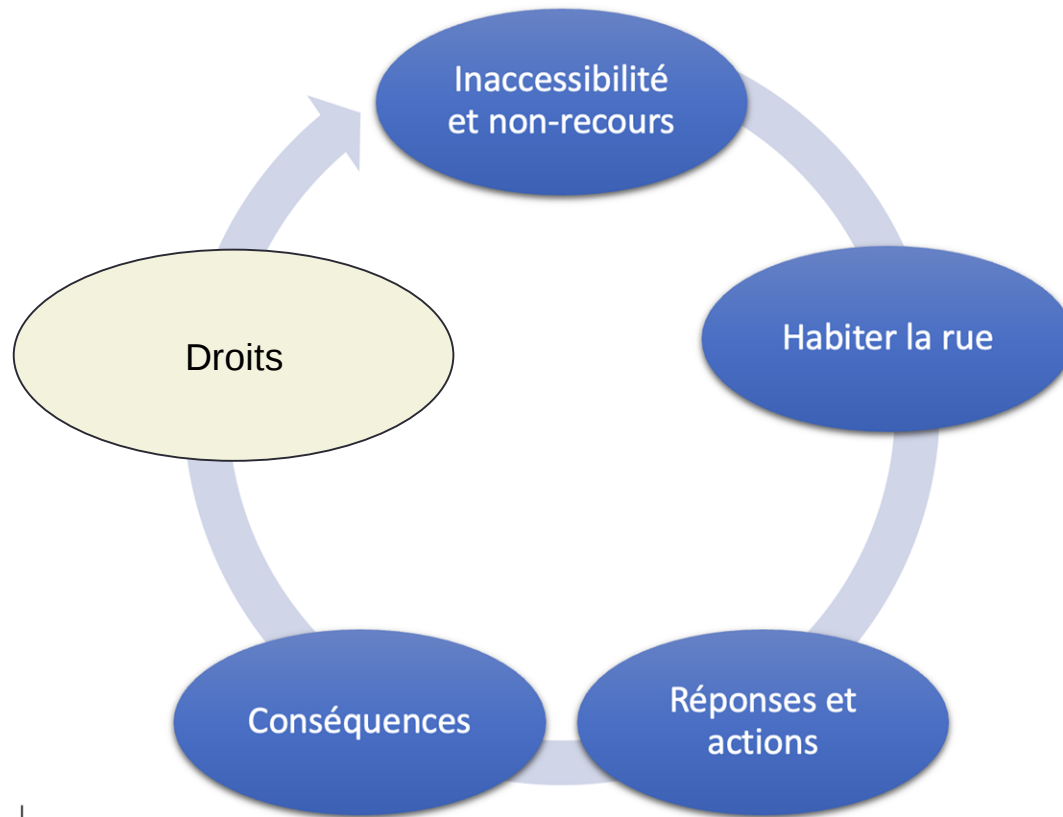


Expose à des
actes de
violence et
d'incivilités



Engendre des
traumas et une
perte de confiance

Cercle de l'invisibilité



*R*efuser toute criminalisation de l'itinérance et mettre l'accent sur la dignité, la participation significative et l'autonomisation des personnes vivant en campement.

*A*xer sur la non-discrimination et l'égalité en appliquant des approches transversales à nos actions telles que le respect des droits des peuples autochtones (UNDRIP), l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), la sécurité culturelle et l'approche sensible aux traumatismes et à la violence.

Cercle de l'invisibilité

Droit | Actualités

La Charte comme rempart de campements

La loi suprême du pays invoquée avec succès pour préserver des campements peuplés de personnes en situation d'itinérance.

PAR [JULIEN D.-PELLETIER](#) | 7 MARS 2023

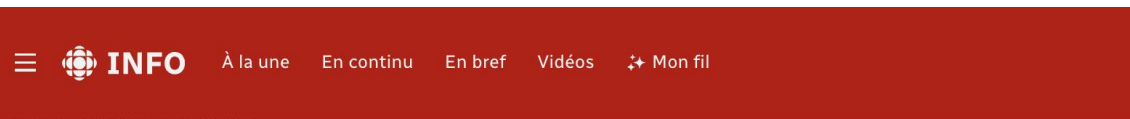


PARTAGER:    

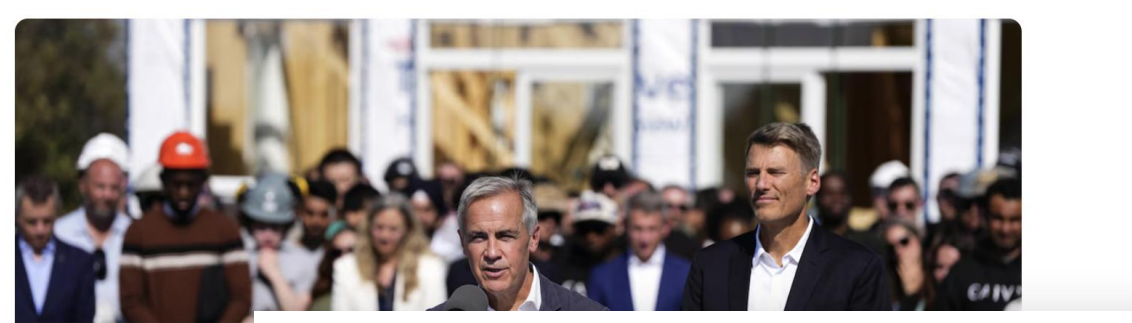
C'est devenu un classique dans de nombreuses villes du pays. Des campements de personnes en situation d'itinérance s'érigent sur des terrains vagues appartenant au domaine public. Des dizaines de personnes s'y entassent, faute de pouvoir trouver un lit dans les refuges. Dans de nombreux cas, on assiste à un démantèlement par les services publics relevant généralement du palier municipal. Dans d'autres, les tribunaux sont sollicités. C'est le cas de la municipalité régionale de Waterloo en Ontario.

*F*aire des liens avec les droits légaux énoncés dans le droit national et international dans nos actions.

Cercle de l'invisibilité



Mark Carney annonce la construction de 4000 maisons préfabriquées à travers le pays



Les emplacements spécifiques n'ont pas encore été annoncés, mais le premier ministre a indiqué que six villes sont visées : Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, Longueuil, au Québec, ainsi qu'Ottawa, Toronto, Winnipeg et Edmonton.

Exiger que les gouvernements de tous les paliers assument leurs obligations légales et collaborent avec les personnes concernées pour bâtir des solutions durables de logement, adaptées à leurs besoins réels.

RENDRE PRÉSENTES LES PERSONNES ABSENTES DES DÉBATS.

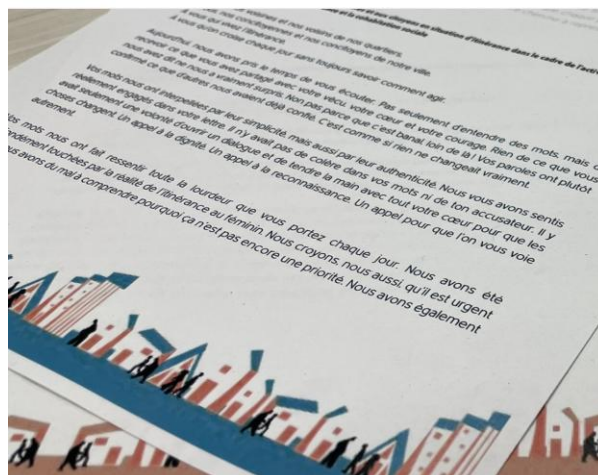
Donner les moyens de revendiquer leurs droits et de participer à la définition des problèmes et à l'élaboration des politiques qui les concernent directement

RENDRE PRÉSENTES LES PERSONNES ABSENTES DES DÉBATS.



FICHE D'INFORMATION ●●●●●●●●

**Guide pour un engagement significatif
et l'intégration d'une approche fondée
sur les droits de la personne dans les
réponses aux campements**



**Habiter la rue :
repenser notre réponse
à l'itinérance**

**Living on the street:
rethinking our response
to homelessness**



aidq

Association des intervenants
en dépendance du Québec



Ce que nous pouvons retenir

- Pour cohabiter, il faut reconnaître l'acte d'habiter des personnes avec lesquelles nous cohabitons.
- Les actions répressives affectent la santé et la vie des personnes qui vivent dans la rue.
- Les campements ne doivent pas être permanents, mais représenter une solution pour tendre vers la réalisation des droits des personnes qui y vivent.
- Les efforts concertés doivent se poursuivre afin d'atteindre le droit à un logement adéquat.
- La voix des personnes vivant dans la rue doit être au cœur de nos débats.

Références bibliographiques

- Bureau de la défenseure fédérale du logement. (2024). *Respect de la dignité et les droits de la personne : Examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement* (p. 45). Commission canadienne des droits de la personne. <https://www.housingchrc.ca/sites/housing/files/2024-02/Rapport%20final%20-%20L%27examen%20des%20campements%20de%20la%20defenseure%20federale%20du%20logement%20-%20FR.pdf>
- Farha, L., & Schwan, K. (2020). *Un protocole national pour les campements de sans-abri au Canada*. UN Special Rapporteur on the Right of Housing, 42 p.
- Karsz, S. (2024). *Habiter* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=s7KXtodqp3Y>
- Leblanc, C. (2024). *Une recherche ethnographique critique sur le non-recours aux ressources d'hébergement et les conditions de vie et de santé des personnes qui habitent la rue*.
- Leblanc, C., Loignon, C., & Bertrand, K. (2025). « Le non-recours aux ressources d'hébergement à Montréal : Une étude qualitative auprès de personnes qui habitent la rue ». *International Journal on Homelessness*, 5(2), 54–102.
- Leblanc, C., MacDonald, S. A., Raffestin, I., Roberge, É., & Bacro, L. (2022). *Étude de cas : Montréal, Sherbrooke et Gatineau*. Commission canadienne des droits de la personne.
- Leroux, N. (2008). *Qu'est-ce qu'habiter. Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion*. *VST*, (97), 14–25.

Références bibliographiques

- Nations Unies. (2010). *Le droit à un logement convenable*.
https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_fr.pdf
- NWG-HE. (2024). *Campements de sans-abri : Des orientations pour l'implication des municipalités*. <https://make-the-shift.org/wp-content/uploads/2023/11/NWG-HE-Guidance-French-w-list-1.pdf>
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M., Colombo, A., & Tardif, G. (2007). *Dialoguer de façon démocratique avec les jeunes de la rue. Le potentiel du Dispositif Mendel*. Dans Roy, S. & Hurtubise, R. (dir.), *L'itinérance en question* (p. 31–55). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (dir.). (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (2025). *Mémoire déposé à l'OCPM sur la cohabitation sociale avec les personnes en situation d'itinérance*. Montréal : UQAM.
- Serfaty-Garzon, P. (2005). *Chez soi : Les territoires de l'intimité*. Paris : Armand Colin.
- Vassart, S. (2006). *Habiter. Pensée plurielle*, 2(12), 9–19.